



## Editorial

### Conseil Supérieur de la Fonction Publique : le dialogue social a mal démarré

Lors de la première réunion du CSFPE, Christian Jacob, nouveau ministre de la Fonction Publique a réaffirmé sa volonté d'écoute et de dialogue social.

Force est de constater que le déroulement de ce CSFPE n'a pas donné le signe d'un renouveau de ce dialogue. En effet nous avons découvert en début de séance la décision du gouvernement de recourir aux ordonnances pour une partie du projet de loi soumis au CSFPE (PACTE junior et report des limites d'âges). Un vœu déposé par la FSU contestant le recours aux ordonnances a été voté par la totalité des représentants des personnels et le projet de loi lui-même n'a reçu aucune voix favorable (*contre : CGT, FO, UNSA, FSU – abst : CFDT, CFTC*).

D'autre part le ministre a maintenu à l'ordre du jour la fiche indiciaire correspondant à la fusion des échelles E2 E3 dont un vote largement majoritaire, (*19 pour 1 contre 2 abstentions*), de la section syndicale avait demandé le retrait. Cette décision va à l'encontre de l'exigence d'une négociation sur la grille commençant par la catégorie C.

Enfin le ministre a confirmé que les négociations salariales commenceraient à l'automne alors que la demande quasi unanime des organisations syndicales est qu'elles commencent en juin.

La FSU a rappelé que les personnels attendaient des changements significatifs de politique et qu'il était important que le gouvernement rompe avec ces pratiques et fasse rapidement des signes concrets répondant aux revendications que ce soit en matière de salaires, de grilles ou d'emploi public.

Paris, le 16 juin 2005

### Audition du 14 juin 2005 de la FSU par le comité parlementaire suivi de la journée de solidarité

Représentaient la FSU : Gerard Aschieri, Guy Pourchet, Annie Clavel

#### Audition réalisée à la demande du président du comité, le député J. Leonetti.

Le président a précisé le sens de la mission du Comité de Suivi : réflexion sur la mise en oeuvre, vérification de l'équité de la mesure (sic), mesures d'assouplissement à mettre en oeuvre le cas échéant examen de la rentabilité financière.

Nous avons dit la mobilisation sociale réussie à cette occasion, le refus massif de cette mesure et les raisons de ce refus, l'appréciation négative que nous portons sur le choix de financement retenu, le sentiment de stigmatisation perçu par les retraités et nous avons suggéré que le bilan que nous tirions imposait une conclusion, l'abandon de la mesure.

Le président a rappelé le choix fait par la majorité : il s'agit de créer de la richesse nouvelle, du PIB pour financer la dépendance (!). Le blocage connu sur l'augmentation des impôts et les charges déjà insupportables est confirmé.

Au cours de notre audition, les divers membres de la commission, a priori assez hostiles, nous ont interrogé assez longuement sur le travail des enseignants avec manifestement comme objectif non pas de remettre en cause la mesure mais de trouver des aménagements possibles, avec par exemple : déplacement du jour travaillé dans l'éducation à la Toussaint ou institution d'un jour de formation ou de concertation pendant les vacances.

Cela nous a conduits à réaffirmer nettement notre opposition à ce type de mesures et à y opposer une conception de la solidarité fondée sur notre conception de la protection sociale et sur des financements plus équitables et répondant à l'ensemble des besoins.

# Laïcité : Commémoration du centenaire de l'adoption de la loi de 1905

2005 est l'année du centenaire de la loi de séparation des églises et de l'Etat adoptée le 9 décembre 1905.

Une initiative a été prise au niveau national pour le samedi 10 décembre à Paris, sous la forme d'un colloque. Vous trouverez ci-dessous le texte et les signataires des organisations qui participent au pilotage de cette initiative. Cette liste sera sans doute légèrement complétée, en particulier à la demande de syndicats de la FSU qui, comme le SNUIPP, souhaitent apparaître en tant que tels dans la liste des signataires.

Cette initiative en forme de colloque nous paraît bien modeste mais nos différents partenaires ne pensent pas qu'il puisse, aujourd'hui, être envisagé, au niveau national, une initiative plus « militante » et plus massive. Notre objectif est de réussir ce colloque et de faire en sorte qu'il rassemble le plus grand nombre de personnes. Il nous paraît donc nécessaire que les militants de la FSU y soient nombreux. Cela suppose bien sûr d'inscrire dans vos tablettes cet événement et de faire en sorte que des militants des sections départementales y participent. Nous vous transmettrons au fur et à mesure de la finalisation de l'organisation de ce colloque toutes les informations pour en faire la plus large publicité.

Par ailleurs des initiatives locales ont été prises sur cette commémoration. Il serait bien que vous nous teniez au courant de celles qui sont d'ors et déjà prévues (envoyez vos informations par mel à l'adresse ).

Pour celles qui sont susceptibles d'être mises en place dans les semaines ou les mois qui viennent nous pensons que le mieux est de rechercher un pilotage avec des organisations faisant parties de celles avec lesquelles nous travaillons dans le cadre de la préparation du colloque du 9 décembre. Il s'agit d'éviter que les conflits et les échanges, parfois insupportables, qui ont eu lieu au moment du débat sur le vote de la loi relative au port de signes religieux par les élèves, puissent perturber les initiatives que vous pourrez prendre au niveau local.

Un petit groupe a été constitué au niveau national entre le secteur « services publics », chargé à la FSU des questions de laïcité et le secteur « droits et liberté » pour suivre les initiatives autour de la commémoration du centenaire des lois de 1905, ce groupe de suivi est à votre disposition pour toute aide ou toute discussion sur ce sujet.

Daniel ROBIN

## Rencontre pour la laïcité à l'échelle du monde du XXI<sup>e</sup>

Les organisations laïques françaises, dans leur diversité, ont pris ou vont prendre, au cours de cette année, des initiatives spécifiques pour commémorer la loi du 9 décembre 1905, dite de séparation des Eglises et de l'Etat.

Elles estiment nécessaire que ces initiatives soient complétées et prolongées, en fin d'année, par une rencontre permettant une réflexion commune sur la laïcité dépassant le cadre français pour le mettre en perspective à l'échelle de l'Europe et du monde pour le siècle qui s'ouvre.

La commémoration de la loi de 1905 ne peut, en effet, se limiter aux frontières de l'hexagone à l'heure de la mondialisation, de la multiplication des actions et des supports de communication, de diffusion des informations, des connaissances et des savoirs. Les nécessaires valeurs universelles pour contrer les « théoriciens » du choc des civilisations et les affrontements meurtriers ne pourront s'établir sur nos seules valeurs occidentales surtout si elles paraissent portées par des comportements arrogants. Dans le même temps, la construction européenne pose la question de la place de notre modèle laïque français au sein d'une union de pays qui ont traité les rapports du politique et du religieux en fonction de leur propre histoire.

Dans ce contexte, elles veulent interpeller sans complexe ni complaisance une valeur qui trouve son application en France mais dont la portée universelle peut avoir, dans ses modalités d'application, des formes spécifiques à chaque pays. C'est une telle interpellation que nous conduirons au cours d'une rencontre commune.

Cette rencontre aura lieu à Paris le 10 décembre

Le contenu de la « rencontre » aura 3 thèmes qui feront l'objet chacun d'une table ronde, après une présentation en ouverture de la situation de la liberté de conscience et des rapports Eglises/Etats dans différents pays du monde :

- ♦ quel est le contenu philosophique, politique et juridique de la laïcité dans lequel les pays démocratiques peuvent se reconnaître ?
- ♦ quelles sont les propositions pour la laïcité dans l'Union Européenne, quels partenariats et quelles modalités pour y parvenir ?
- ♦ quelles voies définir en commun avec des organisations démocratiques pour que soit préservée la liberté de conscience et d'expression dans tous les pays ?

Cette « rencontre » rassemblera des responsables d'organisations françaises et européennes et des universitaires de différents pays du monde conduisant une réflexion sur ce thème.

**Premières organisations signataires en France :** CEMEA, CNAL, DDEN, FCPE, FERC-CGT, FGPEP, Francas, FSU, Institut de la FSU, JPA, Ligue des Droits de l'Homme, Ligue de l'Enseignement, MGEN, OCCE, Syndicat des Enseignants-UNSA, SGEN-CFDT, SNUIPP, Solidarité Laïque, UNSA-Education.

# Coalition Mondiale contre la Peine De Mort

## Assemblée Générale du 10 juin 2005 à Florence.

*Pour mémoire, la coalition regroupe des ONG de défense des droits humains, des barreaux d'avocats, des collectivités locales et une organisation syndicale (la FSU) issus d'une dizaine de pays. Elle a pour objectif la promotion de l'abolition universelle au travers d'actions de lobbying, de plaidoyer et de campagnes d'opinion.*

*Elle organise notamment la Journée mondiale contre la peine de mort chaque 10 octobre.*

L'assemblée générale de la coalition mondiale contre la peine de mort s'est tenue le 10 juin dernier à l'invitation de la présidence de la région Toscane. (Premier état du monde à avoir aboli en 1787)

La première partie de cette rencontre était dédiée aux questions statutaires, rapports d'activité et financier, modifications de la charte et élections. (La FSU a été élue au nouveau comité de pilotage.)

La seconde partie de l'assemblée générale était consacrée à la stratégie de la coalition et aux activités à venir.

La situation de l'abolition suit aujourd'hui des évolutions contradictoires. Le nombre des pays abolitionnistes est passé de 16 à 85 ces vingt-cinq dernières années. Le droit international évolue clairement dans le sens de l'abolition et le nombre de pays « co-sponsors » à la résolution de la commission des droits de l'Homme de l'ONU augmente chaque année. A cet égard, le travail de lobbying de la coalition à Genève a toute son utilité. Par ailleurs, les juridictions pénales internationales (TPI, CPI...) excluent la peine de mort de leur arsenal juridique.

Dans le même temps, une sorte de « front du refus » s'est constitué autour de la Chine, des USA et de quelques pays du Golfe. Plusieurs pays sont revenus sur l'abolition, ont levé des moratoires déjà anciens ou risquent de le faire.

De ce point de vue, la ratification du 2<sup>ème</sup> protocole additionnel du pacte des droits civils et politiques de l'ONU constitue un verrou essentiel pour parer à toute velléité de rétablissement. (Des pays comme la France, le Canada ou la Pologne n'ont toujours pas ratifié ce texte)

### **Les activités à venir de la coalition :**

#### ♦ Protocole 2 PDCP

L'objectif de cette campagne sera de demander, en priorité aux pays ayant déjà aboli, de ratifier le 2<sup>ème</sup> protocole additionnel. Un travail préparatoire consistera en une étude précise des blocages juridiques et/ou politiques dans les pays abolitionnistes et dans l'identification des acteurs à mobiliser pays par pays. Campagne d'opinion auprès du grand public et lobbying auprès des représentations institutionnelles.

#### ♦ Journée mondiale 10 octobre 2005

Elle sera tournée vers l'Afrique. En effet, 12 pays y ont aboli et 20 n'exécutent plus depuis plus de dix ans. Une adresse aux chefs d'Etats sous forme de lettre pétition sera diffusée, accompagnée d'un matériel d'information permettant de mobiliser les opinions publiques. Est envisagée la mise en relation des sections nationales d'Amnesty, de la FIDH, des barreaux d'avocats et, pourquoi pas, des syndicats dans plusieurs pays africains afin de favoriser les initiatives locales.

#### ♦ Journée mondiale 2006

La dimension éducative sera privilégiée. La déclinaison formelle n'est pas encore arrêtée. Le secrétariat exécutif de la coalition envisage de rencontrer l'I.E suite à la motion « Peine de Mort » votée au congrès de Porto-Altère à l'initiative de la FSU.

La prochaine assemblée générale de la coalition pourrait se tenir au Maroc où une coalition nationale très dynamique se développe. Une abolition progressive est envisageable ce qui constituerait un signe important pour le monde arabe.

*Francis Barbe.*

### **Les membres de la coalition:**

AFSC : American Friends Service Committee - Amnesty International Secrétariat International - Le Barreau de Paris - Ville de Braine l'Alleud - CIB : Conférence Internationale des Barreaux - Communauté de Sant'Egidio - CPR : Center for Prisoners' Rights - CFTJ : Coalition for Truth and Justice - Comitato 3 Luglio 1849 - Comité Paul Rougeau - Conseil Général de l'Isère - Mairie de Grenoble - la Maison des Droits de l'Homme - Death Penalty Focus - Droits et Démocratie - ECPM : Ensemble contre la peine de mort - FIDH : Fédération Internationale des Ligues des droits de l'homme, représentant la Ligue des droits de l'homme - LDH France - FIACAT : Fédération Internationale de l'Action des Chrétiens contre la Torture - FSU : Fédération syndicale unitaire - ICADP : Coalition Italienne pour Abolir la Peine de Mort - Forum 90 Japan - Lifespark - Ville de Matera - Missouri CURE - Mothers Against the Death Penalty and Torture - MRAP : Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples - Mouvement pour les Droits humains - MVFHR: Murder Victims' Families for Human Rights - MVFR : Murder Victims' Families for Reconciliation - NACDL : National Association of Criminal Defense Lawyers - NCADP : National Coalition to abolish the Death Penalty - Région Toscane - OMP : Observatoire Marocain des Prisons - OMCT : Organisation Mondiale Contre la Torture - PRI : Penal Reform International - Région Emilie - RJUSA : Restorative Justice USA - Fondation Rocco Barnabei - TCADP : Texas Coalition to abolish the death penalty - Ville de Venise - People of faith against the death penalty (North Carolina) - collectif unitaire national de soutien à Mumia Abu-Jamal - France

## Participation de la FSU au contre-sommet du G8

A l'occasion du Sommet du G8 à Gleneagles ( en Ecosse ), des mobilisations s'organisent du 1er au 6/7 juillet...

Outre la manifestation massive du 2 juillet, de multiples initiatives : manifestations à thèmes, débats sont prévues : rencontres d'"idées pour changer le monde" le 3 avec 8 plénières (futur de l'Afrique, changement climatique, mondialisation et privatisation...), plus de 50 ateliers et séminaires, activités culturelles, etc. Manifestation contre l'Europe forteresse, près du centre de rétention de Dungavle le 5 ; marches unitaires "Make poverty history" (le 2), contre la guerre (le 4) et à Gleneagles même (le 6).

Ce sont essentiellement les ONG britanniques et aussi les réseaux mondiaux ( Oxfam, coalition 2005 plus d'excuses, cadtm... ) habituellement impliqués dans ces sommets qui sont les plus présents. La manifestation du 2 juillet sur le thème de la lutte contre la pauvreté, est appelée par tout le monde et devrait être très massive.

Pour plus d'informations : <http://www.g8alternatives.org.uk>

Au niveau FSU, le secteur international rédigera un texte court pour donner les enjeux et nos exigences (texte de congrès ), traduit bien entendu en anglais.

*Pour le secteur: Sophie Zafari*

# Compte-rendu de la réunion du « groupe AVS » au Ministère

Le 10 juin, s'est tenue au Ministère de l'Éducation Nationale la réunion du groupe de travail « AVS », groupe constitué de représentants des associations du handicap et des organisations syndicales de l'éducation nationale qui avaient travaillé entre 2002 et 2003, à la pérennisation du dispositif des auxiliaires de vie scolaire.

Cette réunion avait été demandée dès le mois de septembre, pour faire le bilan du dispositif sur le terrain et continuer à travailler sur la professionnalisation de la fonction.

Elle a été préparée par une rencontre entre les organisations syndicales et les associations le matin même, et suivie d'une réunion-bilan dans la foulée.

Assistaient pour l'administration : Marie-Claude COURTEIX (DESCO, MEN), Sophie JACQUOT (DGAS, SANTE), Mme Alix de La BRETESCHE, nouvelle conseillère technique « AIS » auprès du Ministre de l'Éducation Nationale

Pour les organisations syndicales : Emmanuel Guichardaz, (FSU, SNUipp), Vincent Caussé, Bruno Mer (SNES-FSU), SE-UNSA, UNSA-Education, SGEN-CFDT, FO (représentant de la confédération au CSE).

Pour les associations : FNAEPH (Marie-Christine Philbert), PEP, Autisme France, AFM, APF, FAIT 21, APAJH, UNAFAM, UNAPEI, Apédys, Avenir Dysphasie, ANPEDA

## Principaux points abordés :

### Bilan :

Quelques éléments donnés par le ministère :

Personnels concernés mars 2005 en ETP 5837,5 AVS-i et AVS-co (4285 dans le premier degré), auxquels il faut ajouter 853,5 Aides éducateurs .

Il y avait par ailleurs 414 AVS associatifs au 1er janvier 2005.

Les élèves accompagnés, en mars 2005, sont au nombre de 13167

Le Ministère note une « progression importante et très régulière du nombre de personnels et du nombre d'élèves pris en charge »

« La situation n'est pas pleinement suffisante mais signe d'un mouvement, d'une dynamique qui n'est pas contestable. »

### Tour de table des associations et des syndicats :

#### Recrutement des AVS-i :

L'application de la circulaire (qui a été élaborée et validée par ce groupe) n'est tout simplement pas effective : contrats signés pour 1 an et non pour 3 ans, réduction du temps de travail d'un temps plein à un 70% lors du renouvellement pour la rentrée, prise en compte du seul temps consacré à l'accompagnement de l'élève sur le seul temps scolaire pour fixer la quotité de travail...

Les temps périscolaires (notamment restauration) comme les temps nécessaires à la formation et à la concertation vont être négligés du fait de ce fonctionnement par contrats fractionnés. Les frais de déplacements sont rarement remboursés.

Pas ou peu de remplacement en cas d'absence

En clair, les IA font exactement le contraire de ce que préconise la circulaire de juillet 2004 : on calque les emplois du temps et la quotité de service en fonction du temps de présence des élèves, et non en fonction des besoins en formation, préparation, concertation...

*Réponse de la DESCO : la loi du 11 février 2005 rend possible la nomination d'un AVS sur un certain nombre d'écoles et non plus en fonction des noms de l'élève. L'AVS est donc appelé à effectuer à travailler sur un nombre défini d'école ou d'établissement. On devrait donc normalement éviter les contrats calqués sur le temps de présence d'un élève.*

#### Autres problèmes abordés :

- Formation : les 60 heures minimum ne sont pas respectées, il y a une totale absence de transparence sur les crédits disponibles
- Traitement des demandes d'AVS-i : Seulement 20% des familles demandent un AVS, et 80% des demandes viennent des établissements du primaire et du secondaire. La scolarité est trop conditionnée par la présence ou pas d'un AVS-i.
- Suppression des postes de soutien à l'intégration dans plusieurs départements, et risque de faire jouer ce rôle à l'AVS.

#### Réponse de la DESCO : nuance sur quelques points :

• Nous sommes dans une situation d'accompagnement qui en 4 ou 5 ans va très vite. Il n'y pas le même développement en fonction des départements. Nous prenons bonne note de vos remarques : le ministère n'a pas de divergence

sur cette question de fond.

- Il n'est pas question de substitution avec d'autres activités notamment pédagogiques pour le ministère.
- Nous reconnaissons qu'il y a des cas de suppression des postes de soutien à l'intégration, mais globalement, les postes affectés aux élèves handicapés s'accroissent, on ne peut pas le contester. Mais c'est vrai que peut être il y a une mauvaise compréhension de l'installation et du rôle des AVS-i par les IA.

### Pilotage du dispositif :

Les organisations et associations font le constat que les comités départementaux de pilotage ne sont pas tous mis en place. Les IA se contentent souvent des comités Handiscol, quand ils existent.

Le coordinateur a une charge de travail importante et est bien souvent affecté également à d'autres tâches. Ils sont en nombre insuffisants.

### Réponse de la DESCO :

Les groupes Handiscol ont été installés en 99 avant la mise en place CDCPH. Ils doivent maintenant rejoindre ces Comités. C'est dans ce cadre, et des recommandations en ce sens parviendront aux IA, que le pilotage doit être assuré.

### Evaluation des besoins :

Le ratio AVS/élèves moyen par département varie de 1,15 à 4,13 environ ; les extrêmes sont 1 et 7. Il y a donc manifestement plus une politique guidée par les moyens plus que par les besoins. Sur ce plan, les associations font état, sur un sondage réalisé sur 28 départements, de plus de 220 refus d'attribution pour manque de moyens. Les 800 AVS supplémentaires pour 2005 ne compenseront pas les fins de contrats (difficiles à évaluer) des 853 aides-éducateurs et des 414 AVS embauchés par les associations sur contrats emplois-jeunes.

*Réponse de la DESCO : Le système d'information OPALE des CDES permettra de définir ces problèmes d'attribution (toutes les CDES seront équipées de OPALE en septembre 2005), ce qui permettra d'intégrer le modèle vie scolaire qui pourra à ce moment là nous donner les infos qualitatives demandées.*

*Pour le ministère les 800 emplois devrait compenser notamment les fins de contrats d'aides éducateurs d'ici la fin de l'année civile. Dans la nouvelle loi de finance de 2006 il pourrait y avoir d'autres créations. Enfin, selon la DGAS le financement DDAS des AVS associatifs sera maintenu.*

*Un rappel sera fait aux inspecteurs d'académie à propos de la circulaire de juillet 2004.*

*les groupes Handiscol sont appelés à devenir les commissions « scolarisation » des CDCPH (conseil départemental consultatif des personnes handicapées) ; le groupe de pilotage des AVS devrait être en relever.*

### En conclusion :

Si l'Administration s'est engagée à intervenir auprès des IA, à étudier la question des transformation de contrats à temps partiel, à maintenir le groupe de travail au niveau national, il n'y a guère d'annonces nouvelles ni de perspectives d'avenir claires. La situation de transition (Les nouveaux responsables de la DESCO ne sont pas encore nommé...) ne facilite pas les choses, mais on ne peut, au vu des problèmes rencontrés sur le terrain, en rester là !

A l'issue de la réunion, les organisations et les associations ont convenu de plusieurs initiatives :

- un courrier commun sera adressé au nouveau ministre de l'éducation nationale, ainsi qu'au délégué interministériel pour le handicap afin de les alerter sur les problèmes rencontrés.
- Les organisations syndicales de l'éducation nationale pourraient s'adresser pour leur part par un courrier commun également sur la question des contrats à temps partiel (proposition SNUipp).
- Une enquête commune sera proposée à la rentrée, en vue du recensement des situations départementales et dans l'objectif d'une journée d'action unitaire sur les AVS et l'accompagnement scolaire des élèves en situation de handicap.

La prochaine rencontre du collectif aura lieu le jeudi 15 septembre 2005.